

Réunion du Conseil municipal
du lundi 21 septembre 2020 à 14 heures
en la salle des conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 15 septembre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Préalablement à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, un point est fait sur la situation sanitaire puis Mme la Maire informe des modifications à venir à la Direction générale des services.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Constitution d'une commission 'Finances et budget municipal'.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création d'une commission « Finances et budget municipal » composée :

- d'une présidente (de droit Madame la Maire de Strasbourg) ou son-sa représentant-e désigné-e par Madame le Maire sur proposition des groupes de l'opposition,
- un-e co-président-e,
- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants-es

(après accord à l'unanimité du Conseil de procéder au vote global et à main levée en application de l'article L 2121 -21 du Cgct) :

Co-Présidente : Mme Christelle WIEDER
Titulaires
-Mme Nadia ZOURGUI
-M. Antoine DUBOIS
-M. Syamak AGHABABEI
-Mme Caroline BARRIERE
-M. Jean-Philippe MAURER
Suppléant-es
-Mme Caroline ZORN
-M. Benjamin SOULET
-Mme Anne MISTLER
-M. Serge OEHLER
-Mme Christel KOHLER

Adopté

2 Mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat et désigne pour siéger au sein de cette commission

Titulaires
Suzanne BROLLY
Lucette TISSERAND

Marie-Françoise HAMARD
Anne-Pernelle RICHARDOT
Jean-Philippe MAURER
Suppléants-es
Alain JUND
Jean WERLEN
Pierre OZENNE
Dominique MASTELLI
Nicolas MATT

Adopté

3 Représentation ville de Strasbourg au sein de PROCIVIS Alsace et l'Office Foncier Solidaire d'Alsace.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désignation de Mme Suzanne BROLLY en tant que représentante de la ville de Strasbourg aux fonctions de représentant ville de Strasbourg au sein de Procivis Alsace ;

la désignation de Mme Suzanne BROLLY en tant que représentante suppléante de la ville de Strasbourg aux fonctions de représentant ville de Strasbourg au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « OFSA ».

Adopté

4 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'autorisation de signature de marchés publics suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20VDS0050	Prestations d'entretien dans les espaces verts sur l'emprise TRAM de la Ville de Strasbourg	L'accord-cadre est conclu à compter du 01 octobre 2020 (ou de la date de notification si celle-ci intervient postérieurement) jusqu'au 26 février 2022, reconductible 2 fois un an	SCOP ESPACES VERTS / ID VERDE	Par période : Montant mini : 60 000 Montant maxi : 400 000	03/09/2020

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché et les documents y relatifs.

Adopté

5 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 214 000 € HT (fournitures et services) et à 5 350 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} juillet et le 31 juillet 2020.

Communiqué

6 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les créations et transformations d'emplois.

Adopté

7 Exonérations des loyers des entreprises et associations locataires de locaux professionnels propriétés de l'Œuvre Notre Dame, et dont l'activité a été affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Il est demandé au Conseil d'approuver la remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers, pour un montant de 38 066,12 € en faveur de 7 bénéficiaires.

Adopté

8 Exonérations des loyers des entreprises et associations locataires de locaux professionnels propriétés de la Ville de Strasbourg, et dont l'activité a été affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Il est demandé au Conseil d'approuver la remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers, pour un montant de 454 473,24 € en faveur de 159 bénéficiaires.

Adopté

9 Solde du transfert des biens et reversement de billetterie pour la régie personnalisée de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil après en avoir délibéré de décider de la dotation initiale à titre gratuit en apport en nature à la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg de l'ensemble des biens acquis par la Ville de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer l'acte de transfert de propriété avec l'établissement public de l'orchestre philharmonique de Strasbourg,

Le Conseil est appelé à autoriser le reversement de la ville de Strasbourg à l'Orchestre des recettes de billetterie perçues via la vente en ligne entre le 1^{er} et le 8 janvier 2020, et dont le montant total s'élève à 6 123 € TTC.

Adopté

10 Divers travaux dans le bâtiment du Théâtre Jeune Public - Centre Dramatique National Petite scène - 1 rue du pont St-Martin à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet de mise en sécurité et d'accessibilité du TJP – Centre Dramatique National – Petite Scène 1 rue du pont Saint Martin pour un montant de 800 000 € TTC conformément au programme exposé.

Le Conseil est appelé à autoriser autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
- à signer les demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire,
- à solliciter auprès des différents partenaires les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

11 Signature d'une convention transactionnelle entre le Ville de Strasbourg et la société Spie Batignolles Est dans le cadre de travaux de ventilation des postes de travail des ateliers de l'Opéra au Grenier d'Abondance à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le principe de règlement amiable du différend entre la ville de Strasbourg et l'entreprise Spie Batignolles Est au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité ;
- la conclusion d'une convention transactionnelle entre la ville de Strasbourg et l'entreprise Spie Batignolles Est selon le projet joint en annexe de la présente délibération, dont les stipulations essentielles portent sur l'engagement de la ville de Strasbourg à verser à l'entreprise Spie Batignolles Est une indemnité de 20 246,00 € HT soit 24 295,20 € TTC,

- l'engagement des parties à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ de la transaction objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur. L'entreprise renonce au surplus de ses réclamations ;

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer une convention transactionnelle entre la ville de Strasbourg et l'entreprise Spie Batignolles Est ;
- à mettre en paiement par mandatement administratif pour solde de tout compte les sommes.

Adopté

12 Dotation Politique de la Ville (DPV) 2020 - Convention attributaire de subvention - Construction du Groupe Scolaire MENDELIN, rue Jean Mentelin à Strasbourg Koenigshoffen.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer avec l'Etat la convention attributive de la Dotation « Politique de la Ville » (DPV) 2020,
- à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les subventions éligibles et à signer tous les documents en résultant.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

13 Investissement citoyen dans les énergies renouvelables : mise à disposition de 4 toitures patrimoniales pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise à disposition de tiers-investisseurs, des toitures de l'ARES, de l'Ecole maternelle de la Ziegelau, de l'Ecole maternelle Louvois et de la Médiathèque Neudorf, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue d'installer et d'exploiter des installations photovoltaïques présentant une gouvernance citoyenne.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document se rapportant à cet objet.

Adopté

**14 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service.
Signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, espaces publics et naturels :

ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations de maintenance des fontaines d'ornement du patrimoine de la ville de Strasbourg	400 000	1 040 000
Prestations hivernage, assainissement et adduction d'eau		
Lot 1: Hivernage	10 000	200 000
Lot 2: Adduction d'eau	15 000	500 000
Lot 3: Assainissement	10 000	400 000
Fourniture et pose d'abris de jardin	20 000	250 000

Groupements de commandes ponctuels Eurométropole et Ville de Strasbourg			
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Auscultation et contrôles extérieurs des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels	2 000	50 000	Eurométropole de Strasbourg
Maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art	5 000	100 000	Eurométropole de Strasbourg

Investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains	9 000	45 000	Eurométropole de Strasbourg
Prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via internet	15 000	60 000	Eurométropole de Strasbourg

Groupement de commandes permanent Lot 7 : Luminaires d'ambiance économique			
Collectivités	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	Sans	150 000	Ville de Strasbourg
Bischheim	Sans	3 000	
Breuschwickersheim	Sans	2 000	
Eckbolsheim	Sans	15 000	
Entzheim	Sans	50 000	
Lingolsheim	Sans	30 000	
Plobsheim	Sans	60 000	
La Wantzenau	Sans	100 000	

Groupement de commandes permanent Lot 8: Luminaires d'ambiance modulables à haute valeur environnementale			
Collectivités	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	Sans	150 000	Ville de Strasbourg
Breuschwickersheim	Sans	2 000	
Eckbolsheim	Sans	15 000	
Entzheim	Sans	50 000	
Lingolsheim	Sans	30 000	
Plobsheim	Sans	60 000	
La Wantzenau	Sans	100 000	

Groupement de commandes permanent Lot 9 : Projecteurs d'éclairage public			
---	--	--	--

Collectivités	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	Sans	100 000	Ville de Strasbourg
Breuschwickersheim	Sans	2 000	
Entzheim	Sans	50 000	
Plobsheim	Sans	3 000	
La Wantzenau	Sans	50 000	

Groupement de commandes permanent Lot 10 : Mâts d'éclairage public économiques			
Collectivités	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	Sans	600 000	Ville de Strasbourg
Bischheim	Sans	2 800	
Breuschwickersheim	Sans	2 000	
Eckbolsheim	Sans	15 000	
Entzheim	Sans	50 000	
Lingolsheim	Sans	50 000	
Plobsheim	Sans	10 000	
La Wantzenau	Sans	100 000	

Groupement de commandes permanent Lot 11 : Mâts d'éclairage public spéciaux à haute valeur environnementale			
Collectivités	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Ville de Strasbourg	Sans	300 000	Ville de Strasbourg
Breuschwickersheim	Sans	2 000	
Eckbolsheim	Sans	15 000	
Entzheim	Sans	50 000	
Lingolsheim	Sans	35 000	
Plobsheim	Sans	10 000	
La Wantzenau	Sans	100 000	

Il est également demandé au Conseil de décider :

- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
- auscultation et contrôles extérieurs des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels ;
- maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art ;
- investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains ;
- prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via internet.

Le Conseil est appelé à autoriser Madame la Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté

15 Avis préalable de la ville de Strasbourg en application de l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales aux acquisitions par l'Eurométropole de Strasbourg sises quai Jacoutot relatives au plan de prévention des risques technologiques du Port aux Pétroles à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble bâti à l'exclusion de l'emprise foncière auprès du Port autonome de Strasbourg sis 63 quai jacoutot cadastré comme suit :

Commune de Strasbourg
rue du Bassin de l'industrie
Section DA n°166 de 27.54 ares

Moyennant la somme de 420 000 € selon la répartition suivante entre les différents financeurs :

	63 Quai Jacoutot
ETAT	140 000 €
Société RUBIS TERMINAL (SIRET 54850222800313)	140 000 €
EUROMETROPOLE	74 312 €
DEPARTEMENT	43 344 €
REGION	22 344 €
Total :	420 000 €

Dont 74 312 € à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg

la signature avec le Port autonome de Strasbourg d'une convention d'occupation temporaire du terrain d'assiette du bâtiment, à partir de la date d'acquisition par l'Eurométropole de

Strasbourg du bâtiment, jusqu'à sa démolition. Cette mise à disposition ne donnera pas lieu à redevance compte tenu de l'objet de l'occupation temporaire et de la finalité de l'opération.

- l'acquisition de l'immeuble bâti à l'exclusion de l'emprise foncière propriété de la société ATIC 69 quai jacoutot cadastré comme suit :

Commune de Strasbourg
 Section DA n°137 de 2.48 ares
 Section DA n°138 de 9.59 ares
 Quai jacoutot

moyennant la somme de 100 000 € selon la répartition suivante entre les différents financeurs :

	69 Quai Jacoutot
ETAT	33 333.33 €
Société RUBIS TERMINAL (SIRET 54850222800313)	6 666.66 €
Société EUROPENNE DE STOCKAGE (SIRET 30457519400028)	26 666.66 €
EUROMETROPOLE	19 735.99 €
DEPARTEMENT	8 973.33 €
REGION	4 624 €
Total :	100 000 €

Dont 19 735.99 € à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg

la signature avec le Port autonome de Strasbourg d'une convention d'occupation temporaire du terrain d'assiette du bâtiment, à partir de la date d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg du bâtiment, jusqu'à sa démolition. Cette mise à disposition ne donnera pas lieu à redevance compte tenu de l'objet de l'occupation temporaire et de la finalité de l'opération.

Adopté

16 Lancement de marchés reconductibles et conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour l'entretien du patrimoine foncier privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que la fourniture et la pose de clôtures et de grillages participant à sa mise en sécurité.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur ;
- la passation des marchés à bon de commande avec minimum et maximum d'entretien des terrains nus relevant du domaine privé de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg et de fourniture et pose de clôtures et grillages pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour une durée d'un an.

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes à constituer entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,
- à lancer les consultations, à prendre les décisions y relatives et à notifier les marchés en résultant ainsi qu'à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

17 Avis préalable de la ville de Strasbourg en application de l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg du bien sis 3 rue des Fleurs à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à :

- La vente au profit de la Foncière d'Habitat et Humanisme par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg
3 rue des Fleurs
Section BH n°101/17 de 2.92 ares

moyennant la somme de 660 368,78 € comprenant les frais engagés pour ces acquisitions,

à savoir :

- le prix de vente de 627 403 €
- les frais relatifs à la commission d'agence de 25 097 €
- les frais de notaires de 7 868.78 €

en vue de la réalisation d'une opération à vocation sociale avec financement et encadrements des loyers par l'Agence nationale de l'habitat en fonction des revenus des locataires.

l'association fera son possible afin de maintenir les locataires dans les lieux et s'engage si cela n'est pas possible à proposer des solutions d'hébergements.

l'acquéreur prendra le bien en l'état et sans garantie de l'Eurométropole concernant l'état du sol et du sous-sol.

Adopté

18 Vente d'un ensemble immobilier propriété de la Fondation de l'Oeuvre Notre Dame sis 23-24 quai des bateliers à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la vente à la société France Pierre Patrimoine, société par actions simplifiées à associé unique, dont le siège social est sis 137 rue Achard à Bordeaux (33300) enregistrée au RCS de Bordeaux sous le n°512 934 712, ou à tout autre personne morale détenue et contrôlée par France Pierre Patrimoine avec l'accord écrit de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, les lots privatifs n°4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27, désignés ci-après compris dans l'ensemble immobilier sis 23-24 quai des Bateliers à Strasbourg (67000).

Au prix de deux millions quatre cent mille euros (2 400 000 €) toutes taxes et frais éventuels en sus.

À titre de conditions essentielles et déterminantes de la vente sans lesquelles la Fondation de l'Œuvre Notre Dame n'aurait pas accepté la présente vente est soumise aux conditions particulières ci-après :

- Le bien est vendu occupé et en l'état sans garantie quelconque de la part de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour quelque cause que ce soit ; notamment en raison de l'état du sol ou du sous-sol à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées, de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ou encore de l'état structurel du bâtiment.
- L'acquéreur s'interdira de revendre le bien dans un délai de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier.

L'acquéreur s'interdira de faire et de pratiquer des locations touristiques au sein de l'ensemble immobilier pendant une période de 10 ans. Cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai Cette restriction se reportera sur tout lots créé des suites d'une fusion ou division des lots objets de la vente.

- En cas de cession agréée par la Fondation dans le délai de 10 ans, cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai. Cette restriction se reportera également sur tous les lots créés des suites d'une fusion ou division des lots objets de la vente.
- La Fondation de l'Œuvre Notre Dame déclare toutefois, d'ores et déjà et en tant que de besoin, accepter que l'acquéreur revende le bien dans le délai de dix ans (10) ans susvisé dans le cas d'une vente au profit d'une société gérée ou contrôlée par France Pierre Patrimoine.
- L'acquéreur s'engage à conserver la destination actuelle du bien à savoir, des rez-de-chaussée à - destination de commerce et/ou de locaux professionnels et l'affectation des étages à l'usage de locaux d'habitation.

- L'acquéreur supportera toutes les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.
- Le bien fera l'objet d'une mise en copropriété préalable aux frais exclusifs de la société France Pierre Patrimoine, donnant lieu à la création d'une copropriété, à son immatriculation au registre des copropriétés et à une publication au livre foncier.

Le règlement de copropriété intégrera dans sa rédaction :

- une clause interdisant les activités de locations touristiques et chambres d'hôtes ou activité similaires au sein de la copropriété ;
- une clause précisant la destination des lots composant la copropriété, à savoir la destination de logement à usage d'habitation pour les lots objets de la vente et de commerce et/ou local professionnel pour les lots en rez-de-chaussée qui restent propriété de la Fondation de l'œuvre Notre-Dame

L'état descriptif de division précisera que les lots n°4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 objets de la vente seront à usage d'habitation, tandis que les lots 1, 2, 3 et 22 seront à usage de local professionnel et/ou de commerce.

Le Conseil est également appelé à autoriser la maire ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à bonne exécution des présentes.

Adopté

19 Acquisition du foyer Saint-Joseph sis 4 rue Saint-Joseph à Strasbourg Koenigshoffen, en vue de l'extension du groupe scolaire Camille Claus.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Camille Claus, l'acquisition auprès de l'association d'éducation culturelle et sportive Saint-Joseph, de l'immeuble cadastré :

Commune de Strasbourg
Koenigshoffen Cronembourg
Lieudit : 4 place Saint-Joseph
Section MI n° 239 /10 de 15a26ca

Moyennant le prix de vente de 1 020 000 € (un million vingt mille euros) hors frais, taxes et droits divers éventuellement dus par l'acquéreur,

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou sa représentant-e à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté

20 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- 1) La vente par la ville de Strasbourg au profit de Monsieur Mathieu BRUEL et Madame Juliette BRUEL BERNARD de la parcelle cadastrée provisoirement suivante sise rue du Docteur François à Strasbourg Robertsau :

Section AY n° (2) /160 de 0.42 are issue de la parcelle cadastrée section AY n°530/160 de 28.86 ares,

moyennant le prix de 10 500 € hors taxes et frais éventuellement dus par les acquéreurs.

Les acquéreurs prendront la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 2) La vente par la ville de Strasbourg au profit de la société KS PROMOTION ou toute société qui s'y substituera de la parcelle cadastrée provisoirement suivante sise rue des Jardiniers à Strasbourg Robertsau :

Section BL n° (2) /73 de 0.21 are issue de la parcelle cadastrée section BL n°162/73 de 0.69 are, moyennant le prix de 5250 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 3) La vente par la ville de Strasbourg au profit de la société SCI MAZEL de la parcelle cadastrée suivante sise boulevard Paul Déroulède à Strasbourg :

Section 97 n°188/67 de 1.31 are, moyennant le prix de 82 000 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 4) La vente par la ville de Strasbourg au profit de la copropriété sis 38A rue Boecklin de la parcelle cadastrée suivante sise rue Boecklin à Strasbourg Robertsau:

Section BH n°124 de 1.2 are, moyennant le prix de 26 400 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

La copropriété prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant(e) à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

21 Mise à disposition à titre gratuit de l'immeuble 15 rue des Juifs après travaux au profit des associations suivantes : Amis de la cathédrale, Amis du Vieux Strasbourg, Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace, Espace Européen Gutenberg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'un contrat de prêt à usage pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée, entre la ville de Strasbourg et les associations :

- Amis de la Cathédrale,
- Amis du Vieux Strasbourg,
- Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace,
- Espace Européen Gutenberg.

Pour l'occupation des locaux situés au 15 rue des Juifs à Strasbourg. Cette occupation à titre gratuit est accordée pour l'exercice de leurs activités statutaires qui sont des activités d'intérêt général.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions, avenants et actes correspondants.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

22 Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

Le Conseil est appelé à approuver le versement de subventions sur les crédits prévus à cet effet, aux associations suivantes :

- Association Imanga : 1 000 €
- Association EM Sports : 1 000 €
- Association Inter-développement et solidarités : 1 000 €
- Association Enfants Espoir du Monde : 1 000 €
- Association Ecoles Champa Lao : 1 000 €
- Association COSMOS : 1 000 €
- Association Macha'k Wayra : 1 000 €
- Association LifeTime Projects : 1 000 €
- Association Petit à Petit : 1 000 €
- Fédération de Charité du Diocèse de Strasbourg - Caritas Alsace : 1 000 €
- Association AME International : 1 000 €
- Association Théâtre Tohu-Bohu : 1 000 €
- Ecole Régionale du Premier Degré : 1 000 €

Le Conseil est également appelé à autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés d'attribution y afférents.

Adopté

23 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver pour le Pôle coopération transfrontalière et espaces germanophones :

- le versement d'une subvention de 3 500 € à l'Association Le Talon Rouge

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Les Jeunes européens-Strasbourg.
- le versement d'une bourse de 1 000 € à M. Julien BALLET, lauréat du prix de la ville de Strasbourg
- le versement de 25 000 €, à la Fondation René Cassin, Institut international des droits de l'homme

Le Conseil est appelé à autoriser la Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

24 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer les subventions ci-après :

1. L'Arche à Strasbourg Fonctionnement générale	1 000 €
2. Arts calisthenics - taïchi chi gong adaptés Formation de bénévoles	1 500 €
3. Association de recherche et d'action sociale communautaire – ARASC Service d'accompagnement véhiculé	22 000 €
4. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation – ARSEA	2 000 €

Projet Récup'art	
5. L'accorderie de Strasbourg et Eurométropole Fonctionnement	3 000 €
6. Plurielles Tests de positionnement linguistiques	8 500 €
7. Association du centre social et culturel Victor Schoelcher Tests de positionnement linguistiques	4 000 €
8. Association populaire joie et santé Koenigshoffen Tests de positionnement linguistiques	4 000 €
9. Association du centre socioculturel du Fossé des Treize Tests de positionnement linguistiques	8 000 €
10. Association du centre socioculturel de la Meinau Tests de positionnement linguistiques	4 800 €
11. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation Etablissement GALA – ARSEA – GALA Insertion par le logement	32 000 €
12. Centre social protestant Espace d'écoute et de paroles	13 000 €
13. Fondation Vincent de Paul – Escale Saint-Vincent Fonctionnement de l'Escale St-Vincent	12 300 €
14. Croix Rouge Française Action socioéducative, accompagnement des familles roms à l'Espace Joséphine Baker	16 000 €
15. Société nationale du chemin de fer Mobilités Point d'accueil et de solidarité (PAS)	20 000 €
16. SOS Aide aux habitants Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales	20 000 €
17. Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales Centre de consultation familiale	20 000 €
Total	172 300 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

25 Attribution de subventions au titre de la santé.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

SOS Hépatites Alsace Fonctionnement	10 000 €
Association euro cos humanisme et santé groupe pluri-professionnel européen de réflexion et de formation en santé. Rencontres de Strasbourg	1 000 €
Migrations santé Alsace.	6 000 €

Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes	
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) - Maison de santé HautePierre. Fonctionnement	3 617 €
Total	20 617 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

26 Attribution de subventions aux associations socioéducatives

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer les subventions suivantes :

1. Alexis & Co Le prix de l'initiative 2019	1 000 €
2. Activ'actions Recrutement et accompagnement non-discriminant des volontaires en service civique de la ville de Strasbourg	9 000 €
3. Association de jeunesse joie de vivre Activités encadrées par des bénévoles	1 044 €
4. Association nationale du mouvement eucharistique des jeunes Activités encadrées par des bénévoles	1 620 €
5. Guides et scouts d'Europe Activités encadrées par des bénévoles	5 940 €
6. Association du centre socioculturel de la Meinau Acquisition d'équipement informatique	2 871 €
7. Centre social et culturel du Neuhof Acquisition d'équipement informatique	15 000 €
Total	36 471 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

27 OPHEA - Réhabilitation de la Maison Oberkirch - garantie d'emprunt.

Il est demandé au Conseil de décider d'accorder à OPHEA sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'une durée de 20 ans, d'un montant total de 681 788 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 107073 constitué de 2 ligne(s) du prêt :

- un prêt PHARE, d'un montant de 102 450 € ;

- un prêt PHARE CEB Habitat spécifique, d'un montant de 579 338 €.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de la Maison Oberkirch.

Au cas où OPHEA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Strasbourg s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de l'organisme prêteur adressé par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et des couvertures de taux d'intérêt susvisés.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-a représentant-e à intervenir au nom de la Ville au contrat de prêt entre OPHEA et la Caisse des dépôts et consignations, et à signer la convention de garantie

Adopté

28 Territoires de santé de demain: accord de consortium.

Le Conseil est appelé à approuver le projet d'accord de consortium avec les partenaires de « Territoires de santé de demain ».

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'accord de consortium.

Adopté

CULTURE ET SPORT

29 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2019/2020 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation pour l'année 2019/2020 de bourses d'études selon la répartition suivante :

- 13 bourses à 200 €
- 62 bourses à 150 €
- 25 bourses à 100 €
- 8 bourses à 75 €

L'attribution des récompenses 2019/2020 suivantes :

- Le prix de la ville de Strasbourg de 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2019/2020.
- Le prix Pierre Pflimlin de 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure

récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2019/2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les lauréats du « Prix de la ville de Strasbourg » et du « Prix Pierre Pflimlin » et attribuer les récompenses afférentes au vu des décisions du directeur du Conservatoire de Strasbourg.

Adopté

30 Présentation de l'activité et des projets de partenariats de la saison 2020/2021 du Conservatoire de musique et de danse.

Il est demandé au Conseil d'approuver les objectifs du projet d'établissement du Conservatoire de musique et de danse pour la saison 2020/2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à conclure toute convention nécessaire à la réalisation des objectifs de ce projet d'établissement.

Adopté

31 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'annulation de la décision d'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « La Cigogne enragée », prise par arrêté du Maire du 15 mai 2020,
- l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT	
La Pierre Large	4 000 €
Apollonia	15 000 €
Les Nouveaux Talents classiques	5 000 €
Arts et Lumières en Alsace	3 000 €
Prodig' Art	10 000 €
Burstscracht	4 000 €
La Cigogne Enragée	1 500 €

INVESTISSEMENT	
Phosphène	16 000 €
MIRA	3 750 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté

32 Mise en place d'une aide exceptionnelle visant à soutenir la reprise d'activité des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en place d'une aide exceptionnelle plafonnée à 5 000 € par bénéficiaire dans la limite d'une enveloppe globale de 150 000 €, visant à soutenir des projets de reprise d'activité portés par des associations culturelles implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg depuis 2018 ou antérieurement et qui concourent au rayonnement culturel de la ville et participent à une démarche de diversification des publics.

Adopté

33 Soutien de la Ville de Strasbourg aux établissements et associations culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

<u>Subventions d'équipement :</u>		
N°1	Paroisse du Christ Ressuscité	210 €
N° 2	Paroisse Saint Antoine	14 555 €
N°3	Paroisse Très Sainte Trinité	11 866 €
<u>Subventions de fonctionnement :</u>		
N°4	Association NEYNAWA	6 000 €
N°5	Faculté de Théologie Catholique Université de Strasbourg	7 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

34 Enrichissement des collections des musées de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver les achats :

pour le MAMCS

- d'une œuvre de l'artiste Joana Vasconcelos Precious, 2018, auprès de son atelier pour un montant de 53 500 €,
- d'une œuvre de Marcelle Cahn, Les Chevaux 1915 auprès de la Galerie Hadjer pour un montant de 25 000 €, dont 15 000 € seront pris en charge directement par l'Association des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain,
- d'une œuvre de Bertrand Lavier, Westinghouse, 1981 pour un montant de 40 000 €,

pour le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration

de 24 dessins originaux de Borislav Sajtinac auprès de l'artiste pour un montant de 34 500 €.

Le Conseil est également appelé à accepter **les dons** :

pour le MAMCS

de Mme Marina Perahim de sept œuvres pour une valeur de 188 000 €,
de M. Damien Deroubaix d'une œuvre pour une valeur de 23 000 €,
de M. Pierre Mercier d'une œuvre pour une valeur de 80 000 €,

pour la Bibliothèque des musées

de M. Roland Recht, seconde donation d'une partie de sa bibliothèque personnelle pour une valeur de 19 000 €,

pour le Musée de l'Œuvre Notre-Dame – Art du Moyen Âge

de Mme Crivain, un tableau de Gustave Stoskopff, pour une valeur de 64 000 €.

Il est demandé au Conseil de modifier pour le MAMCS la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 en tant qu'elle porte sur le don de M. et Mme Philippe et Antonia Dolfi de la manière suivante :

Il est également demandé au Conseil d'accepter le don de M. et Mme Philippe Dolfi d'un ensemble de 19 œuvres d'art contemporain pour une valeur totale de 70 100 €.

En outre, le Conseil est appelé à modifier *pour le Musée Alsacien* la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2019 en tant qu'elle porte sur le don de M. Jean-Pierre Berchtold de la manière suivante :

Le Conseil est appelé à accepter :

- 1) le don de M. Jean-Pierre Berchtold de la nue-propiété de 87 pièces de mobilier, céramiques, peintures sous verre et œuvres graphiques d'une valeur de 19 740 € avec les

conditions suivantes :

- la réserve d'usufruit viager à laquelle M. Berchtold pourra renoncer à tout moment sur tout ou partie des œuvres de la donation,
- les œuvres seront affectées aux collections du Musée Alsacien,
- l'anonymat du donateur sera respecté,
- le donateur ou ses ayants-droits ne pourront être tenus responsables du vol ou de la dégradation fortuite des pièces de la donation pendant la durée de l'usufruit ou lors de la remise des pièces au musée.

2) pour le Musée historique

la radiation d'un bien figurant sous les numéros d'inventaire MH 4160 et 4161 (deux tenues militaires) et leur restitution au Musée de Belfort,

3) le dépôt de Mme Dominique Limousin-Larnac pour le musée d'art moderne et contemporain d'une œuvre de Richard Baquié pour une valeur de 20 000 €.

Il est demandé au Conseil de charger la Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

35 Partenariats culturels avec la ville au sein des équipements des musées de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de reconnaître le caractère non lucratif de l'activité de l'association Elektramusic et que l'évènement qu'elle envisage d'organiser au sein de l'auditorium des musées concourt à la satisfaction de l'intérêt général,

l'intérêt public local que représente l'évènement organisé par l'ICOM France lors des Rencontres professionnelles prévues les 25 et 26 septembre 2020 à Strasbourg,

l'intérêt public local de l'activité organisée par l'Institut Français dans le cadre de son Focus sur les créations musicales orientées vers le jeune public qui a lieu le 24 septembre 2020 à l'auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'accorder :

- à l'association Elektramusic une exonération de redevance pour l'occupation de l'auditorium des musées lors de onze journées et six soirées, correspondant à une valeur de 29 500 €, entre septembre 2020 et août 2021,
- à l'ICOM France un concours matériel qui est valorisé à 16 705 € apporté à l'occasion des Rencontres professionnelles prévues les 25 et 26 septembre 2020 à Strasbourg,
- à l'Institut Français un soutien matériel, sous forme de mise à disposition de l'auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain, valorisé à 2 300 €, apporté à l'occasion de

l'évènement qu'elle organise le 24 septembre 2020,

Le Conseil est appelé à approuver en conséquence, les projets de convention avec les partenaires suivants :

- l'association Elektramusic pour la mise à disposition de l'auditorium des musées lors de onze journées et six soirées entre septembre 2020 et août 2021,
- l'ICOM France dans le cadre de l'organisation de leurs Rencontres professionnelles qui auront lieu à Strasbourg les 25 et 26 septembre 2020,
- l'association Theo Van Doesburg et l'INSA pour la conception et l'exposition, dans les espaces de l'Aubette 1928, des travaux de 51 étudiants de la formation arts plastiques en troisième année ainsi que l'organisation de la soirée d'ouverture qui aura lieu le 15 octobre 2020,
- l'Institut Français pour la mise à disposition le 24 septembre 2020 de l'auditorium du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions et à adopter tout avenant et acte nécessaire à leur exécution.

Adopté

36 Attribution du Prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution du prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2019 pour un montant de 2 000 € au duo Bounoure et Genevaux (SAS Bouge).

Le Conseil est appelé à autoriser Mme la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement du prix proposé.

Adopté

37 Relations financières entre la Ville et le Racing club de Strasbourg Alsace - saison sportive 2020-2021.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion entre la Ville et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace, au titre de la saison sportive 2020-2021 :

1. d'une convention financière, d'un montant de 535 000 €, jointe en annexe, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de fragilité, aux clubs du territoire...

2. d'un marché public, d'un montant estimé de 223 539,79 € HT (soit 265 000 € TTC) dans le cadre de l'exécution de prestations de services portant sur l'achat de billetterie et la mise en place de la signature de la Ville sur divers supports de communication.

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

38 Relations financières entre la Ville et la SASP SIG Strasbourg - saison sportive 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion entre la Ville et la S.A.S.P. SIG STRASBOURG, des contrats suivants :

au titre de la saison sportive 2020-2021 :

1. **d'une convention financière**, d'un montant de 524 000 € (joint en annexe), dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de handicap, aux clubs du territoire...

2. **d'un marché public**, pour un montant total estimé à 509 400 € HT (597 012 € TTC) pour l'exécution de prestations de services portant sur l'achat de billetterie et la mise en place de la signature de la Ville sur différents supports de communication.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière ainsi qu'à négocier, puis signer le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

39 Subventions complémentaires de fonctionnement: dispositif d'aide aux clubs propriétaires de leurs installations.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci-dessus pour un montant total de 25 000 €

Nom club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 600 €

Alsatia Neuhof Stockfeld	800 €
Association Sportive Electricité de Strasbourg	3 200 €
Aviron Strasbourg 1881	1 800 €
Cercle Nautique Ill Club	2 300 €
Rowing Club de Strasbourg	3 300 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	4 300 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	1 300 €
Société Nautique 1887 Strasbourg	800 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	1 300 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	3 100 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	1 200 €
TOTAL	25 000 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

40 Sports de haut niveau collectifs - conventions d'actions sociales avec la SAS Strasbourg Eurométropole Handball et l'Etoile Noire pour la saison sportive 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver les conventions d'actions sociales 2020-2021 des SAS SEHB et Etoile Noire, le versement d'une 1ère tranche de subvention au titre de la saison 2020-2021 pour les SAS SEHB et ETOILE NOIRE :

Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2020/2021 : 250 000 €)	175 000 €
Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2020/2021 : 295 000 €)	206 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

41 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation de subventions pour un montant total de

95 169€ réparti comme suit :

Aux associations sportives suivantes :

Association des Courses de Strasbourg Europe Soutien à l'organisation de la 11 ^e édition de « La Strasbourgeoise » le dimanche 4 octobre 2020 dans le cadre de l'opération « Ruban Rose – campagne d'information et de sensibilisation contre le cancer du sein	8 000 €
Association Omnisports Gazelec de Strasbourg Soutien à l'organisation les 3 et 4 octobre 2020 d'une étape de la Coupe du Rhin de voile au plan d'eau de Plobsheim.	1 000 €

Aux associations sportives suivantes :

AS Pierrots Vauban Acompte du soutien exceptionnel aux activités du club pour la saison sportive 2020/2021	45 000 €
FC Kronembourg Acompte du soutien exceptionnel aux activités du club pour la saison sportive 2020/2021	15 000 €

Aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg Soutien à l'acquisition d'un kit de 2 terrains de airbadminton	3 400 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball Soutien à l'acquisition de taraflex	16 633 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport Soutien à l'acquisition de matériel de musculation	951 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise Soutien au remplacement d'agrès de gymnastique	2 489 €

A l'association sportive suivante :

Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise Soutien aux frais liés au ravalement de façade ainsi qu'aux travaux d'amélioration du chauffage et des sanitaires des installations du club rue Jacques Kablé.	2 696 €
---	----------------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

42 Subventions Bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil est appelé à approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci- dessous pour un montant total de 4 900 € :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
ASPTT Strasbourg	Football	2	200 €
Cercle Sportif Saint Michel	Gymnastique	14	1 400 €
FC Kronembourg	Football	4	400 €
Hapkido System	Hapkido	3	300 €
Hautepierre Badminton Club	Badminton	1	100 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Judo – karaté	24	2 400 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	1	100 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

43 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif aide à la formation.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de 12 248 € :

Club	Subvention proposée
AS Strasbourg Elsau Portugais	280 €
Association Sportive des Cheminots de Strasbourg	503 €
Aviron Strasbourg 1881	517 €
Badminton Club Musau	160 €
Ballet Nautique de Strasbourg	415 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	200 €
Cercle de l'Aviron Strasbourg	63 €
Club Alpin Français	1 175 €
Club Sportif de Hautepierre	1 153 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball	960 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	193 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	600 €
MCM Orangerie	210 €

PK Stras	795 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	290 €
Saint Joseph Strasbourg	538 €
Société de Gymnastique Cronembourg	357 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	440 €
Sport Union XV	310 €
Strasbourg Eaux Vives	515 €
Strasbourg GRS	903 €
Strasbourg Université Club - section volley-ball : 50 € - section baseball : 308 € - section escrime : 420 €	778 €
Strasbourg Vélo Club	218 €
Union Sportive Egalitaire	75 €
W-Fight	600 €

Le Conseil est également appelé à autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

INTERPELLATIONS

44 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER: "La ceinture verte est-elle ou non une chance pour Strasbourg ?"

45 Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN:" Tous unis pour la défense du siège de Strasbourg?"

Cette interpellation est retirée.

46 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ:" Conjuguons la démocratie locale au présent !"

47 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : "Pour préserver les traditions du marché de Noël."

48 Interpellation de Madame Jamila MAYIMA : " Un gaz tout sauf hilarant."

Les textes des interpellations et leurs réponses figurent en annexe.

Questions d'actualité

Question d'actualité de M. Pierre JAKUBOWICZ suite à la demande d'un moratoire sur le déploiement de la 5G par la Maire de Strasbourg

Motion : Strasbourg capitale européenne et siège du Parlement européen.

Le Conseil municipal a appris avec regret et consternation la décision du Parlement européen de ne pas tenir sa session plénière de septembre à Strasbourg.

Depuis plusieurs semaines, notre collectivité, en lien avec les collectivités partenaires, le Président du Parlement européen, le Secrétaire d'État aux Affaires européennes, la Préfète du Bas-Rhin et l'Agence Régionale de santé, travaille sans relâche à l'accueil des eurodéputés, de leurs collaborateurs et des agents du parlement, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. Nous saluons à cet égard la détermination du président du Parlement européen, David Sassoli, à promouvoir Strasbourg au sein de l'institution et travaillerons main dans la main pour organiser les prochaines sessions plénières du Parlement européen dans notre ville.

Le passage de Strasbourg en zone de circulation active du virus a stigmatisé notre territoire et, s'il reflète la réalité de l'épidémie dans notre ville, sa traduction abusive en « zone rouge » a eu de très lourdes conséquences. Pourtant, la situation sanitaire est identique à Bruxelles, où les travaux du Parlement européen ne sont pas menacés.

Le Conseil municipal rappelle que Strasbourg assume, au nom de la France, et avec les partenaires des autres collectivités locales, la responsabilité de l'accueil de l'ensemble de celles et ceux qui travaillent au et avec le Parlement européen. Cette responsabilité est assurée par la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire et inscrite dans un engagement commun, le contrat triennal « Strasbourg capital européenne ». Aujourd'hui, le seul contrat triennal ne suffit plus et nous nous engageons dans une stratégie offensive pour promouvoir la place de Strasbourg en Europe. Nous prenons nos responsabilités en tant qu'élus locaux, face à nos concitoyens qui attendent de nous des engagements et des actions clairs en la matière.

De notre côté, nous attendons du Gouvernement qu'il s'engage à nos côtés pour développer une stratégie qui permette d'asseoir et développer le rôle de Strasbourg comme capitale politique de l'Europe.

À ce titre, le Conseil municipal demande au Gouvernement :

- La création d'une mission d'évaluation de l'impact économique et social de l'absence des sessions à Strasbourg qui rendra ses conclusion un mois après sa création ;
- Un soutien financier des acteurs économiques locaux et des actions concrètes pour garantir l'accueil du Parlement européen à Strasbourg dans les meilleures conditions ;
- L'ouverture de discussions avec le Parlement européen visant à renforcer sa présence à Strasbourg, pendant et hors des sessions plénières. La fin des mini-sessions à Bruxelles, le retour des temps forts des sessions ainsi que l'augmentation de l'activité du Parlement européen et du nombre de fonctionnaires présents quotidiennement à Strasbourg devront faire partie de cette discussion.

Le Conseil municipal exhorte le Gouvernement français à la poursuite, avec force et conviction, de toutes les démarches nécessaires pour renforcer Strasbourg, siège du Parlement européen et capitale de la démocratie européenne. De même, le Conseil municipal agira, avec force et conviction, et s'engage à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour renforcer Strasbourg.

Nous attendons un engagement politique et diplomatique fort du président de la République pour promouvoir le siège du Parlement Européen à Strasbourg. À ce titre, nous sollicitons, avec nos partenaires institutionnels, un rendez-vous avec le président de la République pour établir un cadre de travail partagé et un calendrier d'action.

Adopté

JEANNE BARSEGHIAN
ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **détail des votes électroniques**
- **interpellations et leurs réponses**



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

21 SEPTEMBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL 21 SEPTEMBRE 2020 – Point 1
Constitution d'une commission 'Finances et budget municipal'.

Pour

59

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 1 à l'ordre du jour :

Constitution d'une commission 'Finances et budget municipal'. Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 59+1 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) M. MASTELLI a rencontré un problème avec le boîtier de vote et souhaitait voter pour.

CONSEIL MUNICIPAL 21 SEPTEMBRE 2020 – Point 2

Mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat.

Pour

61

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Pour

59

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LOUBARDI-Hamid, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 21 SEPTEMBRE 2020 – Point 13

Investissement citoyen dans les énergies renouvelables : mise à disposition de 4 toitures patrimoniales pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour
57
Contre
0
Abstention
0

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Avis préalable de la ville de Strasbourg en application de l'article L 5211-57 du CGCT aux acquisitions par l'Eurométropole de Strasbourg sises quai Jacoutot relatives au plan de prévention des risques technologiques du Port aux Pétroles à Strasbourg.

Pour

61

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Acquisition du foyer Saint-Joseph sis 4 rue Saint-Joseph à Strasbourg Koenigshoffen, en vue de l'extension du groupe scolaire Camille Claus.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Mise à disposition à titre gratuit de l'immeuble 15 rue des Juifs après travaux au profit des associations suivantes : Amis de la cathédrale, Amis du Vieux Strasbourg, Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace, Espace Européen Gutenberg.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OULDJI-Sorhia, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

Pour

59

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Mise en place d'une aide exceptionnelle visant à soutenir la reprise d'activité des acteurs culturels suite à la crise sanitaire.

Pour

60

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Relations financières entre la Ville et le Racing club de Strasbourg Alsace - saison sportive 2020-2021.

Pour

52

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MAYIMA-Jamila, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Pour

48

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEN ANNOU-Khadija, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FONTANEL-Alain, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélie, KOUSSA-Salah, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, SCHAETZEL-Françoise, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 21 SEPTEMBRE 2020 – MOTION
Strasbourg, capitale européenne et siège du Parlement européen.

Pour

54

AGHA BABAEI-Syamak, ARBEIT-Adrien, BARSEGHIAN-Jeanne, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, CASTIGLIONE-Joris, CHADLI-Yasmina, DREYSSE-Marie-Dominique, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GONDREXON-Etienne, HAMARD-Marie-Françoise, HENRY-Ariane, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, JAKUBOWICZ-Pierre, JEAN-Anne-Marie, JUND-Alain, KOSMAN-Aurélie, LAFAY-Marina, LIBSIG-Guillaume, LOUBARDI-Hamid, MANGIN-Pascal, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MISTLER-Anne, NEUMANN-Antoine, OZENNE-Pierre, PARISOT-Sophie, POLESI-Hervé, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, ROTH-Pierre, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, WIEDER-Christelle, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du 21 septembre 2020

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

44 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : "La ceinture verte est-elle ou non une chance pour Strasbourg ?"

M. Maurer :

Madame la Maire, mes chers-ères collègues,

Le devenir de la Ceinture Verte de Strasbourg a une longue histoire qui est marquée par son grignotage progressif et même son démantèlement, au profit de projets immobiliers.

Les limites de son urbanisation ont fait l'objet de plusieurs recours déposés par l'association ZONA contre des permis de construire obtenus en 2018 et 2019. Le tribunal administratif de Strasbourg, par ses jugements du 15 juillet 2020, les a rejetés.

Néanmoins, au-delà du problème juridique, se pose la question de la cohérence environnementale et de l'équilibre du développement de Strasbourg face à la nécessité de multiplier les secteurs préservés de l'urbanisme pour disposer de plus et mieux d'îlots de fraîcheur. Or, la Ceinture verte est le premier périmètre qui vise à tempérer la situation à Strasbourg.

L'enjeu ne saurait se limiter à dire le droit, il est bien plus important et je le résumerai en ces termes. « La Ceinture Verte de Strasbourg, du moins ce qu'il en reste, est-elle ou non une chance pour Strasbourg ? ».

Si vous répondez NON, dans ce cas, vous resterez dans la continuité de vos prédécesseurs qui ont progressivement, au fil des demandes et des dossiers, sans état d'âme apparent, urbanisé les terrains qui étaient convoités.

Si vous répondez OUI, dans ce cas, il faut vous mobiliser pour la revaloriser, pour lui reconnaître la place qu'elle avait, un poumon vert, et réexaminer en détail les conditions dans lesquelles ces terrains doivent être préservés pour leur donner leur pleine mesure dans la nécessité de rendre Strasbourg plus et mieux respectueuse de la qualité de vie de ses habitants.

Combien de villes voudraient pouvoir disposer de tels espaces, légués par l'Histoire et par une vision positive du législateur de 1922 qui les destinait à y « construire des parcs et des jardins sur les anciens terrains militaires déclassés » ? Malheureusement, la loi de 1990, à visée urbanistique, a fragilisé ce périmètre de 572,78 hectares.

Trente ans plus tard, il faut s'émanciper de cette loi de 1990 dont la seule finalité est de permettre de construire sur 20% de la superficie de la Ceinture Verte, à savoir 114,56 hectares, comme l'indique le rapporteur public du Tribunal administratif de Strasbourg, lors de l'audience du 1^{er} juillet 2020. Ces 114,56 hectares urbanisables de la Ceinture Verte, tels que comptés en 1990, et dont une partie a déjà été utilisée, quel sort leur réserverez-vous ?

S'agit-il de la poursuite de l'urbanisation de ce périmètre ou de leur sanctuarisation, près de 100 ans après la loi de 1922, pour leur redonner leur vocation de poumon vert de Strasbourg ?

Tel est l'enjeu du devenir de ces terrains, et de mon interpellation.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Mme la Maire :

Merci M. Maurer. Suzanne Brolly pour vous répondre.

Mme Brolly :

Merci Mme la Maire. Je vous remercie M. Maurer pour cette interpellation, et j'ose espérer qu'il n'y a plus de doutes dans l'hémicycle concernant notre engagement vis-à-vis de l'adaptation de notre territoire au dérèglement climatique.

Comme en témoigne l'adoption de l'état d'urgence climatique, le 4 juillet dernier, nous avons choisi d'agir, et je vous confirme, M. Maurer, que cette Ceinture Verte de Strasbourg est véritablement une chance pour notre ville, ses habitantes et ses habitants.

Donc, la réponse est OUI, c'est bien une chance, et aujourd'hui nous souhaitons nous libérer par contre de cette approche comptable, de cette approche réglementaire et juridique qui a prévalu ces dernières années, sans jamais parvenir à la protéger, bien au contraire, elle n'a jamais cessé d'être grignotée

J'en profite également pour remercier Denis Matter, Président de l'association ZONA, et tous ces militants qui se sont mobilisés et qui veillent depuis de nombreuses années à la préservation de cet héritage.

Cette Ceinture a toujours eu une vocation de protection, une approche plutôt militaire, puis une approche sanitaire, et aujourd'hui je pense qu'indéniablement elle a un rôle dans ce dérèglement climatique et c'est effectivement notre bouclier vert qui nous permettra de nous protéger. C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager, dès notre arrivée, donc à la mairie, en travaillant à la fois avec les services, mais également j'ai rencontré Denis Matter pour lui exposer ce que nous attendions et comment nous allions procéder.

Donc, si la Ceinture Verte a été fortement urbanisée à la fois par les différents acteurs, et on rappellera qu'il y a beaucoup d'infrastructures routières également sur ce territoire, chacun, aujourd'hui a conscience de la valeur de ce territoire qui, certes bien « entamé », recèle de nombreuses potentialités pour développer un système de parcs, de promenades, d'espaces de loisirs, de réserves de biodiversité.

Il s'agit aujourd'hui d'affirmer le rôle de Ceinture Verte dans toute ses dimensions : environnementale, écologique, sociale, culturelle, sanitaire et urbaine. Mais la Ceinture Verte

ne se limite pas aux terrains qui sont situés sur le périmètre des lois de 22 et de 27 dont le découpage correspond à des logiques militaires aujourd'hui disparues.

La Ceinture Verte dépassera ce périmètre pour intégrer des promenades, des parcs ou des quartiers-jardins attenants et jouer ainsi son rôle d'élément fédérateur et moteur du projet de transformation écologique de la ville.

Pour cela, une vision d'ensemble à long terme est nécessaire pour piloter des décisions à court terme et à moyen terme. Elle passe par l'élaboration d'un schéma directeur paysager dont l'objet pourrait être le suivant :

- faire de la Ceinture Verte un territoire référence en matière de transformation de la ville répondant aux enjeux climatiques, sociaux, patrimoniaux et en matière de mobilisation des habitants et des habitantes ;
- disposer d'un document permettant de construire une vision moyen-long terme de la Ceinture Verte, piloter les transformations ;
- définir un plan pluriannuel d'interventions dans le domaine de l'aménagement paysager et urbain ;
- disposer d'une maîtrise d'œuvre dont le travail s'inscrit dans la durée.

Le calendrier pourrait être le suivant :

- en 2020/2021 : état des lieux et identification des questions et enjeux pour constituer un livre blanc, base du cahier des charges de la consultation en associant les habitants et le monde associatif, mais également les experts universitaires ;
- en 2020/2022 : une consultation de paysagistes et urbanistes permettant de réaliser un schéma directeur sans prédéterminer le montant des travaux qui seront confiés ultérieurement à la maîtrise d'œuvre et portant sur une durée de 8 à 12 ans. Et là, nous arrivons au centenaire de cette Ceinture.

Cette proposition n'exclut pas une gestion aussi de la Ceinture Verte pour la période transitoire qui nous importe aujourd'hui entre 2020 et 2022. Il s'agira d'un moratoire déjà sur les projets non engagés, mais aussi une discussion avec les parties prenantes, et notamment avec l'association ZONA pour réévaluer les projets qui sont en cours car il y a un certain nombre de permis qui ont déjà été attribués, et d'autres qui sont à venir. Un engagement fort dans une démarche de déminéralisation. Nous nous sommes engagés dans le zéro artificialisation nette, et il s'agit de compenser, à commencer par nos propres projets, mais aussi une réévaluation des chiffres puisque jusqu'à présent nous avons eu une approche comptable selon les termes juridiques, mais pas selon le pourcentage qui est aujourd'hui minéral, artificialisé et le pourcentage qui n'est pas artificialisé. Et, c'est sur cette base que nous pourrions transformer cette Ceinture.

Et enfin, nous aurons une approche qui sera participative avec les forces vives, avec l'association ZONA, avec les habitants pour avoir une vision qui soit partagée et au plus juste pour la protection de cette Ceinture Verte. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, mais sachez que nous ne manquerons pas de veiller à sa protection et d'aller beaucoup plus loin que tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Merci.

S'ensuit un échange

45 Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN:" Tous unis pour la défense du siège de Strasbourg?"

Interpellation retirée.

46 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ: « Conjuguons la démocratie locale au présent ! »

M. Agha Babaei :

On passe au point suivant, et c'est l'interpellation de M. Jakubowicz : « conjuguons la démocratie locale au présent ». Je vous en prie Monsieur.

M. Jakubowicz :

Merci beaucoup M. le Premier Adjoint.

Les formidables Bibliothèques idéales achevées il y a une semaine renforçant notre attrait à toutes et tous pour la découverte et l'altérité, j'ai décidé de me plonger dans une relecture ou lecture, non pas idéale, mais tout à fait passionnante, celle de votre programme du 2nd tour des élections municipales.

Je cite :

« Climat, solidarité, démocratie : faites le choix de l'avenir » ; « Gouvernons la ville ensemble » ; « nos engagements pour une ville véritablement démocratique ».

Tout au long de la campagne, dans votre littérature et dans vos discours, la démocratie locale et participative, la co-construction occupent une place centrale, et nous pouvons tous nous en féliciter. Vous en faites l'un des 3 piliers de votre action municipale. 4 juillet, 10 juillet, 27 juillet, 31 août, 21 septembre. 5 Conseils municipaux et aucun signe de consultation, de concertation, de démocratie participative. Pour vous la démocratie semble tellement être un choix d'avenir que vous semblez avoir du mal à la conjuguer au présent.

Suppression des 2 heures de stationnement gratuit. Aucune consultation des habitants et commerçants.

Abrogation de l'arrêt anti mendicité agressive. Aucune concertation des commerçants, des associations, des acteurs du tourisme et des riverains.

Végétalisation éphémère pour 130.000 euros de 8 places cet été. Aucun dialogue avec les habitants, ni sur les localisations, ni sur les types d'aménagement.

Abandon des poursuites et réhabilitation de l'Hôtel de la rue. Aucun dialogue avec les habitants du quartier, acteurs associatifs et de la sécurité en amont.

Création d'un conseil scientifique et citoyens. Aucun débat au Conseil municipal, refus du label de Capitale européenne de la démocratie, aucune concertation avec vos partenaires.

3 mois après votre élection aucun début de travail, non plus, concret sur les Conseils de quartier, sur les Conférences citoyennes, sur les budgets participatifs. Nous vous avons

pourtant déjà fait des propositions pour les enrichir, en confiant notamment au Conseil de quartier de véritables prérogatives en matière environnementale. Nombre de leurs membres nous écrivent, ils se sentent abandonnés et oubliés.

Si la démocratie est belle lorsqu'elle se lit, avouons qu'elle est toujours plus belle quand elle se vit. Nous serions ainsi heureux que vous puissiez nous détailler vos engagements concrets et votre calendrier effectif pour « une ville véritablement démocratique ».

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup. Carole Zielinski va vous répondre.

Mme Zielinski :

Merci Mme la Maire, chers-ères collègues membres du conseil municipal, chers-ères habitantes et habitants de Strasbourg.

Permettez-moi de vous présenter l'avancée de nos travaux que nous avons menés conjointement avec Madame Sophie Parisot, Conseillère municipale déléguée en charge de l'engagement citoyen, Monsieur Adrien Arbeit, Conseiller municipal délégué en charge de l'éducation à la démocratie et de l'implication des jeunes, et les services de la Ville, que je tiens tout particulièrement à remercier pour le travail conséquent mené jusqu'à présent et celui à venir.

Récemment et pour répondre au besoin urgent de démocratie sanitaire, a été constitué un Conseil scientifique et citoyen, dont nous avons largement parlé au début de ce Conseil, je n'y reviendrai donc pas.

Mais notre toute première mesure a été de créer ce Pôle territoires que nous ne vous présentons plus, puisque ses trois adjoints-es, Hervé Polesi, Benjamin Soulet et moi-même, auront eu le plaisir de vous répondre chacun et chacune à leur tour. Ce Pôle territoires est en lui-même un outil promouvant la participation citoyenne, dans l'ensemble des quartiers et dans chaque thématique de la politique de la Ville, grâce à ses 20 élus-es référents et référentes de quartier (dont le nombre, je vous le rappelle a doublé, par soucis de proximité accrue avec les habitants-es.). Ces élus-es référents sont de véritables relais de la démocratie participative, avec les directions de territoires.

La démocratie n'est pas quelque chose de figée, elle est foisonnante et multiple. D'ailleurs nous devrions même parler des démocraties au pluriel, mais cette démocratie doit être adaptée aux différents publics auxquels nous nous adressons, afin que chacun et chacune puisse se sentir concerné-e et impliqué-e dans la vie de sa Cité. Il est donc de notre devoir de favoriser ce foisonnement pour permettre à toutes et tous de s'exprimer, d'être écouté et surtout d'être pris en compte. Pour aller en ce sens, laissez-moi vous présenter deux grandes innovations en cours de mise en œuvre, et dont le travail a commencé bien en amont.

Première innovation. Avant la fin de l'année 2020, débutera la première Conférence Citoyenne strasbourgeoise (qui portera pour sa première édition sur les usages du numérique et notamment de la 5G). Nous élaborons, pour cette première édition, un format qui se veut novateur et flexible, adapté aux conditions sanitaires qui nous contraignent, qui ne préjugera pas de sa forme finale puisqu'elle pourra évoluer en fonction des retours qui nous seront faits.

Seconde innovation. J'aimerais vous faire la lecture de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». Pour faire vivre et respecter ce droit constitutionnel, en janvier 2021, se tiendra un débat d'orientation budgétaire citoyen, dont le résultat enrichira nos réflexions en vue des votes des budgets 2021 de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. La première édition de ce débat budgétaire citoyen, dans lequel aucune autre collectivité française ne s'est encore lancée jusqu'à présent permettra d'associer enfin nos concitoyennes et nos concitoyens aux choix budgétaires que nous faisons, de les informer et de les former, sur un sujet dont l'apparente complexité ne peut être un argument de leur exclusion du débat. Ils et elles sont les premier-ères concerné-es par la gestion que nous faisons de ce budget, il est donc parfaitement normal qu'ils et elles aient voix au chapitre.

Il est vrai que Strasbourg s'est dotée ces dernières années d'outils et d'instances de participation citoyenne, dont nous ne pouvons que saluer la création. Mais aujourd'hui, ces instances et ces outils doivent être réinterrogés, puisqu'avec les habitants-es et les services, nous faisons le constat de leur essoufflement, même de leur inadéquation avec les besoins et les envies de l'ensemble des strasbourgeois et strasbourgeoises, en somme, de leur manque de sens. C'est pourquoi, j'ai le plaisir de vous annoncer que suite notamment au « Bilan d'activité et de fonctionnement 2019 des Conseils de quartier », réalisé en mars 2020 par les membres de ces Conseils eux-mêmes, une nouvelle formule des Conseils de quartier et Conseils citoyens qui vous sera soumise par délibération d'ici la fin de l'année. Cette nouvelle formule, plus ouverte sur les quartiers, a été élaborée conformément à notre volonté de privilégier un fonctionnement par projets, reposant sur une mobilisation large d'habitantes et d'habitants, afin de co-construire et de faire vivre un programme annuel de participation pour chacun des quartiers.

Conformément à la manière dont fonctionnait le Pacte pour la Démocratie jusqu'à présent et dans lequel nous incluons dans la continuité, nous souhaitons présenter ces évolutions, les discuter et les valider avec les citoyennes et citoyens, les agents et les agentes lors d'un Conseil de la Participation Citoyenne, lieu de gouvernance tripartite du Pacte, qui se tiendra cet automne.

Alors, je pourrais continuer ainsi en vous rappelant que la plateforme numérique de la participation citoyenne n'a pas cessé d'être active et de rendre compte de l'actualité des dispositifs comme le Budget participatif en cours ; vous présenter l'ensemble des sollicitations de concertations dans lesquelles nous nous impliquons, avec cœur, à l'échelle des quartiers ; vous annoncer la co-construction, par Mme l'Adjointe, Christelle WIEDER, et les associations mobilisées pour la défense des droits des femmes, du plan d'action de la Mission droits des femmes pour les années à venir, mais je vais m'arrêter ici, puisque je sais être déjà beaucoup trop longue.

Notre objectif est clair : ancrer la culture de la participation citoyenne chez l'ensemble des habitants et des habitantes, des agents, des agentes et des élus-es. Nous avons un véritable enjeu d'accompagnement des habitants-es grâce au renouvellement des instances de participation, pour les faire monter en compétences notamment en leur donnant des clefs d'action, en facilitant une large participation par la mise en place de solutions pratiques, je pense notamment à la garde d'enfants, et de favoriser des temps conviviaux pour cultiver le lien social. Ainsi, relever ce défi démocratique permettra de répondre à des enjeux de société bien plus larges, grâce à la culture du dialogue inter-habitants et avec les services et les élus-es, l'apprentissage de l'autre, le respect de chacun et chacune et des biens communs, dans la bienveillance et le partage.

Nous devons reconnaître, je vous le concède, ne pas avoir versé dans l'excès de communication quant à toutes ces riches évolutions. Mais suite à la présentation que je viens de vous faire, vous comprendrez et je vous en remercie, que services comme élus-es étaient occupés à agir.

Enfin, je ne vous l'apprends pas, co-construire prend du temps, mais ce temps est nécessaire si nous voulons grandir de nos expériences passées et faire évoluer la démocratie participative à la hauteur des attentes et des ambitions des principaux et principales concernés, nos concitoyennes et concitoyens strasbourgeois.

Et puisque je sais ce Conseil municipal féru de citations tout à fait à propos, je me permets de conclure par ces quelques mots de Nicolas Bouvier tirés de son ouvrage « L'Usage du Monde », je suis certaine que vous l'avez toutes et tous lu : « Prendre son temps est le meilleur moyen de n'en pas perdre ». Je vous remercie.

S'ensuit un échange

47 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : "Pour préserver les traditions du marché de Noël."

M. Vetter :

Merci beaucoup Mme la Maire.

Mme la Maire, vous avez récemment confirmé la tenue du marché de Noël à Strasbourg. Toutefois, à quelques semaines de cet événement, nous n'avons toujours pas eu d'indications concernant votre vision du marché de Noël ?

Cette question me semble importante à évoquer au sein de notre enceinte pour trois raisons.

D'abord le marché de Noël est intimement lié à l'histoire de notre ville, c'est un moment de rayonnement important de notre territoire. Ensuite, vous avez évoqué à plusieurs reprises votre ambition de modifier le fonctionnement du marché de Noël et mettre fin à certaines de ses animations. Enfin la période de Noël est aussi devenue un débat national depuis que le Maire « Europe-Écologie les Verts » de Bordeaux, dont vous partagez la couleur politique, s'est prononcé contre le maintien du grand sapin de Noël dans sa ville.

Nous souhaitons ainsi connaître votre vision du marché de Noël. Partagez-vous avec nous une ambition d'appliquer une préférence locale et artisanale à propos des objets vendus sur les marchés de Noël ? Allez-vous veiller à préserver les racines et les traditions chrétiennes du marché de Noël ? Quels dispositifs de sécurité seront enfin mis en place ?

Autant de questions qui se posent à quelques semaines avant le début de cet événement majeur de notre ville et pour lesquelles les Strasbourgeois seraient nombreux et heureux d'avoir des réponses.

Je vous remercie Mme la Maire.

Mme la Maire :

Merci M. Vetter. Guillaume Libsig pour la réponse.

M. Libsig :

Merci Mme la Maire.

Alors, effectivement, merci de nous donner l'occasion de faire un point d'actualité sur ce sujet qui est extrêmement suivi.

Concernant la vision, malheureusement, et pour les raisons que je vais vous exposer, nous ne pouvons pas complètement définir cette vision sur 2020. 2020 est, je le redis, l'année du maintien pragmatique, il nous faut sauver le marché de Noël et nous nous y employons. Nous n'avons pas le luxe cette année de réinventer le modèle complet. Par contre, nous commencerons dès cette année à travailler sur de la concertation, sur des propositions qui nous amèneront petit à petit vers un nouveau marché de Noël qui est effectivement plus en phase avec notre programme politique.

Sur la provenance et la préférence locale des produits, depuis 2010 la Ville s'y emploie via son règlement du marché de Noël, et effectivement, au vu des interpellations récurrentes, nous devons sans doute faire évoluer d'autant plus ce règlement, et pourquoi pas en invoquant les valeurs de l'économie sociale et solidaire qui sont, comme on l'a déjà vu depuis quelques années, extrêmement compatibles avec le modèle du marché de Noël.

Concernant l'authenticité, effectivement c'est un axe majeur de travail pour que la magie de Noël, la symbolique de Noël, les marqueurs forts de Noël soient maintenus, et nous ne souhaitons pas enlever ces marqueurs forts. Vous parliez du sapin, sans une phase de concertation extrêmement étendue, et, je vous le redis, il n'y aura pas de changements massifs sur le marché de Noël, ni sur le sapin avant 2021.

Sur la sécurité, ce sont effectivement les axes majeurs de travail. Il y a 2 niveaux de contraintes cette année : le sécuritaire et le sanitaire. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons réussi à maintenir l'intégralité des programmations estivales, le grand spectacle de l'été. Nous avons réussi à maintenir la Foire européenne, mais, depuis quelques semaines nous avons différents signaux qui nous font d'autant plus travailler sur ce maintien, en l'occurrence l'annulation de la braderie, et comme l'évoquait Serge Oehler un peu plus tôt, le fait que la décision qui est tombée cet après-midi pour la strasbourgeoise, les coureuses ne pourront pas courir et tout le monde devra marcher.

Nous sommes en lien quotidien avec l'ARS et la Préfecture sur ces sujets. Nous avons un scénario à plusieurs niveaux qui tient compte de l'évolution sanitaire potentielle, et nous avons d'ores et déjà plusieurs niveaux d'activation potentiels du marché de Noël. Et, nous espérons pouvoir donner une date totale et définitive sur l'activation et le maintien de ce marché d'ici-là mi-octobre. Merci.

S'ensuit un échange

48 Interpellation de Madame Jamila MAYIMA : " Un gaz tout sauf hilarant."

Mme la Maire :

Il nous reste une interpellation qui est une interpellation de Mme Jamila Mayima : « un gaz tout sauf hilarant ».

Mme Mayima :

Merci Mme la Maire, mes chers-ères collègues.

Alors, j'attire votre attention sur un sujet qui me semble, à mon humble avis, être de la plus haute importance pour notre santé publique. En effet, vous avez sûrement pu être avisée de la présence de nombreux déchets sous forme de cartouches de couleur argentée qui jonchent les sols de nos rues et de nos parcs.

Il s'agit là de cartouches de protoxyde d'azote, plus connu sous le nom de « gaz hilarant » ou de « proto », en langage populaire. Ce produit disponible à la vente en libre-service est initialement utilisé par les amateurs et les professionnels de la pâtisserie pour propulser de la chantilly depuis des siphons, mais également en médecine pour notamment diminuer la douleur des patients.

L'exploitation du protoxyde d'azote semble avoir la cote, surtout auprès de nos jeunes, qui l'ont malheureusement aujourd'hui détourné de ses utilisations initiales pour ses effets euphorisants. Cette situation doit au plus haut point nous alerter car des études médicales et scientifiques très sérieuses démontrent que sa consommation dans un but « récréatif » peut priver le cerveau d'oxygène et engendrer des conséquences catastrophiques sur la santé de nos jeunes strasbourgeoises et strasbourgeois, par exemple des lésions neurologiques graves !

Mme la Maire, je me permets cette intervention pour vous alerter car nous ne pouvons laisser un tel fléau nuire à la vie et à l'avenir de nos jeunes. Nous ne pouvons accepter que nos jeunes se mettent ainsi en danger pour s'évader quelques instants de la réalité parfois difficile de leur quotidien.

J'ai pu moi-même constater par des témoignages qui m'ont été rapportés que la consommation de cette substance peut conduire à des situations dangereuses avec des troubles à l'ordre public. Vous l'aurez compris, c'est donc également un problème de sûreté au sein même de notre territoire.

Pour éviter que cette situation s'aggrave, je vous propose de travailler avec vous sur quelques pistes de réflexion, comme par exemple une campagne officielle de sensibilisation en format affiche mais aussi numérique sous forme de vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux, au sein de nos institutions et des acteurs sociaux, sans oublier évidemment une concertation auprès des acteurs de terrain et des familles pour les

informer de la situation et apporter au plus vite, avec eux, des solutions concrètes pour enrayer ce fléau.

Mme la Maire, envisagez-vous, comme à Marseille, l'interdiction de la vente du gaz hilarant ainsi que sa consommation, évidemment, sur la voie publique aux mineurs.

Enfin, Mme la Maire, je ne souhaite pas faire une interpellation trop longue, mais vous l'aurez compris, beaucoup de points découlent de cette problématique dont notamment la gestion environnementale de ces cartouches.

Il est donc de notre devoir de prendre ce sujet à bras-le-corps et d'agir rapidement et collectivement. Vous pouvez d'ailleurs compter sur moi-même et mon groupe pour y travailler et apporter des solutions.

Je vous remercie.

Mme la Maire :

Merci beaucoup, une réponse à deux voix. Nadia Zourgui.

Mme Zourgui :

Merci Mme la Maire.

Mme la Conseillère, Chère collègue,

À travers votre interpellation, vous avez souhaité aborder la question de l'usage du protoxyde d'azote utilisé en dehors du milieu professionnel pour un usage dit récréatif.

Votre interpellation me permet au passage de répondre de vive voix à notre collègue, Jean Philippe Maurer, qui a sollicité par courrier Mme la Maire, pour le même sujet.

Je dois vous avouer qu'en préparant ma réponse j'ai été partagée. Partagée entre le fait, de faire de la publicité à un produit qui constitue aujourd'hui une sorte de drogue bon marché et partagée entre le fait de ne pas parler d'un véritable problème de santé publique.

Le Protoxyde d'azote se consommait à l'origine dans le milieu étudiant, en particulier en filières médicales, sa consommation s'est désormais répandue dans tous les quartiers, comme vous l'avez dit, et au sein de différentes catégories de la population.

Cela fait plusieurs mois que les services de la ville de Strasbourg suivent de près ces comportements. La période de confinement a d'ailleurs révélé une réelle augmentation de sa consommation.

L'effet hilarant du produit rend la pratique réellement addictive. Par ailleurs, sa légalité, la facilité de s'en procurer, puisqu'on peut le trouver sur Internet, dans les grandes surfaces, ou outre Rhin et son prix attractif en font un produit à la mode et recherché. Après consommation, les cartouches sont abandonnées, expliquant les quantités retrouvées au sol, entraînant nombre de plaintes de nos concitoyens, et je les comprends.

À travers votre interpellation, Mme la Conseillère, vous abordez 3 aspects liés à cette problématique. Le premier est répressif, le second est préventif et le dernier est environnemental.

Nous souhaitons prendre les mesures qui sont réellement appliquées. Nous pensons que l'affichage, la communication à outrance, voire l'agitation pour certains sont contreproductifs. C'est d'ailleurs ce qui a valu que l'Etat prenne autant de temps pour s'engager dans une démarche active sur la prise en compte de ce phénomène et l'aborder sur le volet de la santé publique. Je laisserai Alexandre Feltz en parler.

Nous souhaitons aller plus loin. Nous souhaitons à la fois traiter les préventions de risques, l'éducation, la réparation et l'environnement. En fait, ce sont ces comportements que rejettent nos concitoyens qui ne croient plus en la parole publique constatant l'absence de résultats.

Pour notre part, nous préférons le réel et le concret !

Un arrêté municipal interdisant une vente aux mineurs de ce gaz a été étudié, il n'aurait qu'une efficacité limitée. En effet pour être efficace, la mesure devrait être à minima faire l'objet d'un arrêté préfectoral. À défaut, un arrêté municipal n'aurait qu'un impact extrêmement restreint car les consommateurs pourront aller se fournir dans des communes voisines, de l'autre côté du Rhin ou encore plus facilement sur Internet, comme je l'ai dit précédemment. Ce ne serait qu'un cautère sur une jambe de bois.

Nous pensons que pour que la parole publique regagne une crédibilité il ne faut prendre que des mesures applicables.

En revanche et vous avez raison, c'est un sujet important. C'est même un sujet national et c'est au Parlement et au gouvernement de donner une direction, de définir un cadre légal applicable à l'ensemble du territoire.

Il me semble qu'un travail parlementaire est en cours sur le sujet. Si nos parlementaires strasbourgeois veulent travailler sur le sujet, je suis prête à participer à des réunions de travail qui permettront d'aboutir à un dispositif législatif réellement applicable.

S'agissant du volet préventif, nous travaillons avec les services santé et prévention urbaine à différentes mesures.

Nous réfléchissons à des interventions pédagogiques en milieu scolaire en ciblant plus particulièrement un public adolescent et à des interventions en milieu festif à destination

des étudiants au moyen d'une campagne de prévention et de communication dédiée, et nous y travaillons.

S'agissant du volet environnemental, il repose sur deux piliers. Le premier pilier repose sur le ramassage et la collecte des cartouches via un Travail d'Intérêt Général (TIG) collectif. C'est à la fois travailler sur l'environnemental et sur le préventif.

L'objectif premier est de procéder au ramassage des cartouches vides de protoxyde d'azote abandonnées, en appui des équipes de collecte.

Pour cela, les services travaillent à la mise en place d'un Travail d'Intérêt Général collectif (jusqu'à 8 personnes condamnées à un TIG). Celles-ci seraient sensibilisées, puis accompagnées individuellement par un agent de la collectivité, encadrées dans leur mission, sur un itinéraire spécifique en fonction du besoin, sur la base d'une cartographie permettant de cibler les lieux les plus touchés par le phénomène et d'orienter au mieux les équipes.

Pour cela, les agents et personnes en TIG concernés seraient équipés en conséquence. Le ramassage se ferait par sessions dont la récurrence reste à déterminer (mensuelle ou trimestrielle). Une première session d'une semaine de ramassage est déjà prévue pendant les vacances de la Toussaint. Son organisation est en cours avec les services de la justice.

Le second pilier repose sur le recyclage et la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Les cartouches de protoxyde d'azote sont essentiellement constituées d'aluminium. Cette matière en fait un déchet aisément recyclable si celui-ci est trié correctement. Lors du ramassage des cartouches usagées de Protoxyde d'azote, celles-ci seraient stockées dans un récipient à part permettant leur recyclage et leur valorisation.

De plus, nous envisageons de nous baser sur les possibilités offertes par les filières REP qui obligent les producteurs de produits générant des déchets (comme les piles, les bouteilles de gaz et les cartouches d'imprimantes) à contribuer au recyclage de ces derniers.

Dans le cadre de ce projet, le service Collecte et Valorisation des Déchets travaille d'ores et déjà à définir les modalités de recyclage et de valorisation des cartouches usagées à l'échelle de l'Eurométropole et de Strasbourg.

Dans un premier temps, les services ont travaillé à définir un lieu unique de collecte avec l'Association ENVIE pour évaluer les volumes sur la semaine d'expérimentation.

Cette phase d'expérimentation s'accompagnerait d'une communication adaptée qui inciterait au ramassage et au recyclage, tout en encourageant les habitants de la ville de Strasbourg à ne pas utiliser ce gaz comme une drogue.

Dans la lutte contre l'usage du Protoxyde d'azote, nous travaillons activement en lien avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Police municipale, le Tribunal judiciaire ainsi que la C.T.S.

Comme vous pouvez le constater, Mme la Conseillère, notre équipe et les services de la Ville mais aussi de l'Eurométropole se sont pleinement emparés de ces sujets, d'où ma réponse un peu longue, que je souhaitais la plus complète possible.

Mme la Maire :

Merci beaucoup Nadia Zourgui, et un complément de réponse par Alexandre Feltz.

M. Feltz :

Oui, je vais être plus court. Merci beaucoup de ces éléments. S'il n'était pas aussi tard, on pourrait parler de cette question qui est une question très importante qui est la question de comment on gère la question des drogues ? Et comment on gère ce qu'on appelle les produits détournés sans remonter à la prohibition ? Et, nous avons une histoire très particulière d'engagement autour de ce qu'on appelle aujourd'hui la politique de réduction des risques et des dommages, qui a d'ailleurs été lancée par Catherine Trautmann, ici présente, en tant que Maire et en tant que Présidente de la Mission interministérielle de lutte contre les toxicomanies.

Et donc, même s'il semble, comment dire, simple de dire : « il suffit que le produit ne soit pas présent et qu'il n'y a plus de problèmes », on sait que par rapport aux drogues, cela ne fonctionne pas comme cela. Et donc, il est très important de mettre en place ce plan comme il a été proposé. Je pense qu'il est important qu'il y ait une réglementation nationale et une information à toutes les personnes qui vendent aujourd'hui ces produits. Moi, cela me rappelle un peu notamment le produit qui était très détourné qui était les colles, je ne sais si vous vous rappelez, qui a eu des effets terribles, certains collègues se rappellent de cela, on a trouvé une solution notamment dans l'information, la prévention, mais aussi dans le changement de la constitution de ce produit-là.

Donc, dans les produits qui sont détournés de leur usage, il est très important d'avoir des mesures qui sont adaptées, de proximité, d'informations, de réduction des risques et des dommages. C'est quoi ? Et bien, en fait quand les jeunes prennent trop vite, trop près ils peuvent se brûler, donc cela c'est très important de donner l'information et d'essayer de voir lorsqu'ils utilisent le produit comment ils peuvent l'utiliser différemment pour ne pas se brûler. Et puis aussi, mais ils l'ont déjà adapté, comme quoi, c'est-à-dire qu'on peut tomber et donc ce produit ne devrait jamais être utilisé lorsqu'on est debout, c'est-à-dire qu'il faut être au minimum assis, et puis, être entouré de personnes parce que malheureusement, comme vous l'avez dit, il peut y avoir des troubles aigus, et puis, vous l'avez dit aussi, même si on n'a pas encore tous les éléments, il peut y avoir au long cours des troubles neuro-cérébraux et donc c'est très très important de pouvoir travailler cela avec bien sûr, les éducateurs, avec les professionnels de la santé, de l'éducation, avec aussi, on a une politique très volontariste

à Strasbourg sur les associations de lutte contre les addictions qui intègrent aussi cet élément-là, aujourd'hui, et donc il faut qu'on travaille, comme cela a été proposé, en réduction des risques et des dommages, en information, en proximité et qu'on puisse vraiment arriver, bien sûr à réduire l'usage, mais aussi à réduire les effets nocifs de ces éléments et c'est comme cela, je pense, qu'on pourra arriver à travailler, bien sûr sur notre territoire, mais plus largement parce que ce n'est pas que la ville de Strasbourg qui est impactée par cela, c'est l'ensemble du territoire français, et voilà, il faut qu'on aille plus avant sur ces différentes questions.

Je ne serai pas plus long, après on pourra échanger si vous voulez.

S'ensuit un échange